

RÉPONSES DE GAZIFÈRE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE L'ACEFO

PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER

1. **Références :** (i) B-0018, GI-5, document 1, page 4;
 (ii) B-0192, GI-27, document 1, page 3;
 (iii) B-0200, GI-67, document 1, page 3, note de bas de page no. 3;
 (iv) B-0208, GI-70, document 2, page 1 (PDF 4).

Préambule :

(i) «

Gazifère Inc.					
Plan d'approvisionnement gazier					
2023-2024-2025-2026					
	Approvisionnement gazier				10³m³
	2023	2024	2025	2026	
Résidentiel	73 830	74 756	75 269	75 782	
Commercial	83 243	84 837	85 928	87 019	
Industriel	45 628	45 628	45 628	45 628	
	<u>202 701</u>	<u>205 221</u>	<u>206 825</u>	<u>208 429</u>	
PGEE (1) - Résidentiel	5 126	5 228	5 353	5 478	
PGEE (1) - Commercial	4 266	4 627	5 002	5 377	
	<u>193 309</u>	<u>195 366</u>	<u>196 470</u>	<u>197 574</u>	
Ventes totales	<u>193 309</u>	<u>195 366</u>	<u>196 470</u>	<u>197 574</u>	
GNR (2)	3 769	3 769	9 422	9 422	
Tarif 200 et Service T	<u>189 540</u>	<u>191 597</u>	<u>187 048</u>	<u>188 152</u>	
<p>Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.</p> <p>Note (2): L'approvisionnement en GNR est primaire, le reste du volume d'approvisionnement de Gazifère provient du tarif 200 d'Enbridge Gas.</p>					

(ii) «

Gazifère Inc.			
Plan d'approvisionnement gazier			
2024-2025-2026			
	Approvisionnement gazier		10³m³
	2024	2025	2026
Résidentiel	74 804	75 317	75 830
Commercial	84 997	86 088	87 179
Industriel	46 040	46 040	46 040
	205 841	207 445	209 049
PGEÉ (1) - Résidentiel	5 276	5 403	5 530
PGEÉ (1) - Commercial	4 786	5 172	5 557
PGEÉ (1) - Industriel	412	687	962
	195 366	196 183	197 000
Ventes totales	195 366	196 183	197 000
GSR (2)	3 835	9 776	9 748
Tarif 200 et Service T	191 531	186 407	187 252

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.

Note (2): L'approvisionnement en GSR est primaire, le reste du volume d'approvisionnement de Gazifère provient du tarif 200 d'Enbridge Gas.

»

(iii) « La projection volumétrique pour l'année 2024 demeure inchangée puisqu'aucun élément nouveau ne justifiait de modifier la prévision. Seul le calcul de l'obligation réglementaire relative au gaz de source renouvelable (GSR) a été modifié dans le cadre du plan d'approvisionnement. » (Nous soulignons)

(iv) «

GAZIFÈRE INC.			
HYPOTHÈSES DE BASE DANS LA PRÉPARATION DES			
PROJECTIONS BUDGÉTAIRES DE 2024			
CAUSE TARIFAIRE 2024 - Phase 3A			
	2024 - Phase II	2024 - Phase 3A	
1) ADDITIONS NETTES DE CLIENTS			
Résidentiel	490	490	
Commercial & Industriel	57	57	
Total	547	547	
Nombre de clients au 31 décembre 2023	45 932	45 932	
Additions nettes de clients	547	547	
Nombre de clients au 31 décembre 2024 <small>(R-4194-2022 Phase II, B-0032, GI-8, document 1.1, page 1 de 1, ligne 24, colonne 7)</small>	45 879	45 879	
2) ADDITIONS EN CAPITAL RÉGLEMENTÉES (000\$)	13 658	13 658	
3) NOMBRE MOYEN DE CLIENTS <small>(R-4194-2022 Phase II, B-0032, GI-8, document 3, page 3 de 3, ligne 47, colonne 4)</small>	45 603	45 603	

»

Demandes :

- 1.1** Pour l'année 2024 et pour chacune des valeurs des lignes intitulées « Résidentiel », « Commercial » et « Industriel », veuillez expliquer la hausse de la valeur prévue entre la référence (i) et la référence (ii). Veuillez notamment fournir les hypothèses derrière les prévisions de même que les sources de données, le cas échéant. Veuillez concilier ces hausses avec la prévision apparaissant à la référence (iv) selon laquelle le nombre de clients ne varierait pas entre les deux prévisions.

Réponse 1.1 :

Explication de la hausse des volumes entre les références (i) et (ii) :

La hausse de la valeur présentées aux lignes "Résidentiel", "Commercial" et "Industriel" entre la référence (i) et la référence (ii) est expliquée par la mise à jour des volumes du PGEÉ.

Les valeurs prévues aux lignes "Résidentiel", "Commercial" et "Industriel" s'appuient sur les volumes historiques. Ces volumes historiques comprennent, de manière intrinsèque, les économies d'énergie réalisées par la clientèle. Afin de ne pas capturer en double l'effet volumétrique associé aux économies d'énergie, Gazifère tient compte dans sa prévision (et pour chaque secteur de marché) des économies d'énergie prévues aux lignes PGEÉ. Ces économies sont par la suite soustraites aux lignes PGEÉ.

Gazifère réfère également l'intervenant à la réponse 1.2 à la demande de renseignements no. 8 de la Régie (pièce B-0221) dans la phase 3 du dossier R-4122-2020, dans laquelle le calcul relatif aux économies d'énergie aux fins du plan d'approvisionnement est décrit plus en détail.

Explication de la hausse des économies d'énergie entre la référence (i) et (ii) :

Les économies d'énergie prévues en phase 2 pour l'année 2024 ont été calculés en additionnant les économies réelles des années antérieures à l'année 2022, la prévision d'économies 2022 (2+10) et les économies budgétées en 2023 et 2024 (50% des économies mensualisées).

Les économies d'énergie prévues en phase 3A pour l'année 2024, ont pour leur part été calculées en additionnant les économies des années antérieures à l'année 2023, les économies budgétées en 2023 et 2024 (50% des économies mensualisées) et

les économies d'énergie associées au programme destiné à la clientèle industrielle¹.

Conciliation de la prévision volumétrique avec la référence (iv) :

Ce n'est pas le nombre de clients qui a fait varier la prévision volumétrique par secteur de marché dans le plan d'approvisionnement mais la mise à jour des volumes associés aux économies d'énergie prévues aux lignes PGEÉ du plan d'approvisionnement.

- 1.2** Pour l'année 2024 et pour chacune des valeurs des lignes intitulées « PGEÉ - Résidentiel », « PGEÉ - Commercial » et « PGEÉ - Industriel », veuillez expliquer la hausse de la valeur prévue entre la référence (i) et la référence (ii). Veuillez notamment fournir les hypothèses derrière les prévisions de même que les sources de données, le cas échéant.

Réponse 1.2 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.1. de la présente demande de renseignements.

- 1.3** Pour l'année 2023 et pour chacune des valeurs des lignes intitulées « Résidentiel », « Commercial » et « Industriel », veuillez fournir une prévision à jour de la valeur indiquée à la référence (i) en considérant l'évolution de l'année 2023 à date. Veuillez fournir la date où un tel portrait a été pris. Veuillez notamment fournir les hypothèses derrière les prévisions de même que les sources de données, le cas échéant.

Réponse 1.3 :

Afin d'offrir une appréciation de la situation volumétrique en 2023 sans entreprendre un exercice de prévision, le distributeur fournit ci-dessous l'état réel des volumes par secteur de marché en date du 30 septembre 2023.

¹ En phase 2, aux fins du plan d'approvisionnement, Gazifère a utilisé une prévision initiale d'économies d'énergie pour les années 2023 et 2024 puisqu'elle ne disposait pas encore de la prévision finale attribuable au PGEÉ 2023-2024. La part des économies d'énergie attribuable à la clientèle industrielle n'avait, par ailleurs, pas encore été identifiée. Au final, la prévision d'économies d'énergie attribuable au PGEÉ 2023-2024 est plus ambitieuse que la prévision initiale.

Approvisionnement gazier au 30 septembre 2023 (10³m³)

Résidentiel	47 431
Commercial	56 816
Industriel	36 212
Total	140 459

À la réponse 1.1 de la pièce GI-81, document 3 (demande de renseignements no. 3A du RTIEE) du présent dossier, Gazifère met en contexte l'écart défavorable entre les volumes constatés en 2023 et le budget.

- 1.4 Pour l'année 2023 et pour chacune des valeurs des lignes intitulées « PGEÉ - Résidentiel », « PGEÉ - Commercial » et « PGEÉ - Industriel », veuillez fournir une prévision à jour de la valeur indiquée à la référence (i) en considérant l'évolution de l'année 2023 à date. Veuillez fournir la date où un tel portrait a été pris. Veuillez notamment fournir les hypothèses derrière les prévisions de même que les sources de données, le cas échéant.

Réponse 1.4 :

Afin d'offrir une appréciation des économies du PGEÉ en 2023 sans entreprendre un exercice de prévision, le distributeur fournit ci-dessous l'état réel des volumes par secteur de marché en date du 30 septembre 2023.

Les économies d'énergie pour cet exercice ont été calculées en additionnant les économies des années précédentes et les économies réelles des mois de janvier à septembre 2023.

Économies d'énergie au 30 septembre 2023 (10³m³)

Résidentiel	5 151
Commercial	4 264
Industriel	0
Total	9 415

- 1.5 Veuillez concilier l'affirmation de la référence (iii) selon laquelle « *La projection volumétrique pour l'année 2024 demeure inchangée* » et les changements constatés entre les références (i) et (ii) pour cette même année 2024.

Réponse 1.5 :

L'affirmation de Gazifère à l'effet que sa projection volumétrique pour l'année 2024 demeure inchangée s'appuie sur le fait que la ligne Ventes totales est identique entre le plan d'approvisionnement présenté dans le cadre de la phase 2 et le plan d'approvisionnement présenté en phase 3A.

- 1.6** Veuillez fournir une prévision à jour du nombre de clients au 31 décembre 2023 (45 332 selon la référence (iv)) en considérant l'évolution de l'année 2023 à date. Veuillez fournir la date où un tel portrait a été pris. Veuillez notamment fournir les hypothèses derrière cette prévision de même que les sources de données, le cas échéant.

Réponse 1.6 :

Afin d'offrir une appréciation du nombre de clients en 2023 sans entreprendre un exercice de prévision, le distributeur fournit le nombre total réel de clients en date du 30 septembre 2023 soit : 44 787 clients.

Gazifère constate que la perte de clients en 2023 est similaire aux années précédentes mais constate également une diminution du nombre d'additions de clients en 2023, ce qui affecte le nombre de clients nets.

Plusieurs facteurs expliquent les difficultés d'ajout de clients, notamment en lien avec le marché de la nouvelle construction en 2023 :

- La situation économique actuelle (hausse des taux d'intérêts, hausse des coûts de construction)
- La diminution du nombre de mises en chantier dans la région de Gatineau/Chelsea
- L'insuffisance des infrastructures actuelles (égouts, aqueduc, routes, etc.) dans l'ouest de la municipalité (secteur Aylmer);
- Délestage de la construction de certains types d'habitation au profit de la construction d'habitations de type multi logements (généralement moins favorable à l'utilisation du gaz naturel).

POSTES VACANTS ET SALAIRES

2. **Références :** (i) B-0200, GI-67, document 1, page 7, lignes 10 à 18;
 (ii) B-0213, GI-73, document 1, page 1.

Préambule :

- (i) « À ce jour, Gazifère poursuit ses efforts de recrutement et est confiante de réduire le nombre de postes vacants d'ici la fin de l'année 2023. Compte tenu du statut actuel en date du 18 août 2023 et du ratio de comblement interne versus recrutement externe des derniers mois, Gazifère prévoit finir l'année 2023 avec environ 6 postes vacants. **En ce qui a trait au réel/projeté pour l'année 2023 dans son ensemble, Gazifère prévoit une moyenne de 8 ETC vacants.**

Considérant que les éléments de contexte de 2022 et de 2023 ne seront pas présents en 2024, et tenant compte de la projection du nombre de postes vacants à la fin de cette année, **Gazifère estime que le nombre d'ETC vacants devrait être entre 3 et 5 ETC pour l'année 2024.** » (Nous soulignons)

- (ii) «

GAZIFÈRE INC SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES CAUSE TARIFAIRE 2024 - PHASE 3A			
	Cause 2024 Phase 2 (1) (000\$)	Cause 2024 Phase 3A (000\$)	Écart Cause 2024 Phase 3A vs Phase 2 (000\$) 3 = 2-1
	1	2	3 = 2-1
SALAIRES			
1 Opération et Entretien	1 976,8	1 976,8	0,0
2 Ventes et communication	1 423,7	1 423,7	0,0
3 Service à la clientèle	2 510,1	2 510,1	0,0
4 Administration	1 026,1	1 026,1	0,0
5 Informatique	398,9	398,9	0,0
6 Affaires réglementaires	610,9	610,9	0,0
7 Nouvelles initiatives	221,0	221,0	0,0
8 TOTAL	8 167,4	8 167,4	0,0

»

Demande :

- 2.1 Veuillez indiquer le nombre (ou le taux) d'ETC vacants qui ont été considérés dans la prévision de salaires pour 2024 apparaissant à la référence (ii) et veuillez concilier cette prévision avec l'estimation de la référence (i) selon laquelle « le nombre d'ETC vacants devrait être entre 3 et 5 ETC pour l'année 2024 ».

Réponse 2.1 :

Le budget 2024 ne prévoit aucun poste vacant car tous les postes prévus sont nécessaires afin d'assurer la prestation de service par Gazifère. Tel qu'indiqué à maintes reprises, la prémisses budgétaire des salaires de Gazifère est le plein emploi.

L'affirmation de Gazifère à l'effet qu'elle estime que le nombre d'ETC vacants devrait être entre 3 et 5² pour l'année 2024 vise à répondre à une demande spécifique de la Régie et à mettre en lumière l'évolution du nombre de postes vacants.

L'impact réel des postes qui demeureront vacants s'exprime par une baisse des dépenses salariales. Celle-ci doit toutefois être compensée par une augmentation d'autres postes budgétaires, tels que les frais de la main-d'œuvre contractuelle, les frais de consultants professionnels, l'utilisation de ressources d'Enbridge Gas Inc. ou encore le surtemps payé à d'autres employés, etc.

Dans le cadre de la Phase 2, Gazifère a considéré que la Régie pourrait appliquer de façon exceptionnelle une réduction ciblée sur les salaires. Il s'agissait, d'une concession ponctuelle et concevable dans le contexte propre à l'année 2023. Gazifère est d'avis que la situation est différente en 2024 et qu'il ne serait pas avisé de retrancher sa prévision salariale.

CHARGES D'EXPLOITATION

3. **Référence :** B-0213, GI-73, document 22, page 1 (PDF 2).

Préambule :

«

² Il est à noter que le nombre de postes vacants ne tient pas compte de la répartition entre les activités réglementées et non réglementées.

GAZIFÈRE INC. SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION VENTES ET COMMUNICATION CAUSE TARIFAIRE 2024 - PHASE 3A			
	Cause 2024 Phase 2 (1)	Cause 2024 Phase 3A	Écart Cause 2024 Phase 3A vs Phase 2
	(0005)	(0005)	(0005)
1 SALAIRES	1 423,7	1 423,7	0,0
AUTRES CHARGES			
2 Publicité / Communication	507,2	507,2	0,0
3 Ventes résidentielles	219,1	204,7	(14,4) (2)
4 Administration des ventes	43,0	43,0	0,0
5 TOTAL AUTRES CHARGES	769,3	754,9	(14,4)
6 Activités non réglementées	(402,5)	(400,6)	1,9
7 TOTAL RÉGLEMENTÉ	1 790,5	1 778,0	(12,5)

Notes: (1) Voir Requête 4194-2022, B-0170, GI-10, document 4, page 1 de 1, colonne 4.
 (2) L'écart est suite à la mise à jour des programmes commerciaux en incluant le réel 2022 et une modification de l'amortissements durant l'année 2019, tel que présenté dans le dossier de Fermeture 2022 (R-4231-2023)

» (Notre surlignement)

Demande :

3.1 Veuillez élaborer, avec chiffres et sources à l'appui, sur la mise à jour des programmes commerciaux et la modification de l'amortissement dont il est question à la note (2) de la référence.

Réponse 3.1 :

L'écart de l'amortissement des programmes commerciaux, lequel est capté par un compte différé, provient de la mise à jour, en Phase 3A :

- du calcul de l'amortissement des contributions réellement versées en 2022
- d'une correction du calcul de l'amortissement d'une contribution rétroactive à l'année 2019

Ce sont ces deux ajustements qui créent l'écart non-matériel de 14k\$, lequel est à l'avantage des clients.